

Chaumartin

Nom : _____
 Prénoms : Jean Camille Surnom : _____

ÉTAT CIVIL.

Né le 23 juillet 1869 à S^t Georges, canton
 d' Heyrieu, département de l'Isère, résidant
 à S^t Georges, canton d' Heyrieu, département
 de l'Isère, profession de Serrurier-mécanicien
 fils de Jean Claude et de Châtais Marie, domiciliés
 à S^t Georges, canton d' Heyrieu, département de l'Isère.

N° 18 de tirage dans le canton de Heyrieu

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.
 (Indiquer la nature des dispenses, sursis, etc.)

Bon (avis de la tenue)

Compris dans la 1^{re} partie de la liste du recrutement cantonal. (_____ * portion).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.
 (Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)

Parti de Vienne le 15 novembre 1890 comme appelé arrivé au
corps le dit jour N. M° 2328. Soldat armurier le 21 avril
1892. Envoyé en congé le 24 juil 1893 en attendant son passage
dans le service
Certificat de bonne conduite = accordé

Dans l'armée active.

Passé dans la 1^{re} classe de l'armée active le 1^{er} novembre 1893.

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES
 PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	D domicile ou R résidence.
<u>21 Mai 1894</u>	<u>Régiment 3</u>	<u>Paris</u>	<u>R</u>
<u>11 Avril 1894</u>	<u>19 rue Pasteur à</u>	<u>Paris</u>	<u>R</u>
<u>24 Mai 1894</u>	<u>La résidence Yokohama</u>	<u>Japon</u>	<u>R</u>
<u>23 Janvier 93</u>	<u>rue de la Vierge n. 3</u>	<u>Paris</u>	<u>R</u>
<u>30-9-1903</u>	<u>Camp de Châlons</u>	<u>Paris</u>	<u>R</u>
<u>12 Janvier 1904</u>	<u>31 avenue de</u>	<u>Russie</u>	<u>R</u>
<u>11 Janvier 1904</u>	<u>10 rue de la fleurie</u>	<u>Paris</u>	<u>R</u>

Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3).

Dans l'armée active. 96^e d'Infanterie

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active. Régiment d'Infs

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve. 11^{me} Régiment d'Infs
11^{me} Régiment d'Infs

N. M. N. au répertoire du corps.

D domicile ou R résidence.

N. M. N. au répertoire du corps.

ÉPOQUE
 À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS

la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de la LIBÉRATION de service militaire.
<u>1^{er} novem 1893</u>	<u>1^{er} novem 1903</u>	<u>1^{er} novem 1903</u>	<u>1^{er} novem 1915</u>	<u>1^{er} OCTOBRE 1915</u>
				<u>1^{er} OCTOBRE 1916</u>

Guerre. — Recrutement militaire.

Rappelé à l'activité par suite de la Mobilisation Générale

(Service des G. V. C.) le 5 février 1915 Secteur B. Versailles
 Section M. Mis en sursis d'appel le 4^{er} septembre 1915 rue Chaumartin
 à Paris du 15 mai 1915 au 15 juillet 1915 puis détaché dans la même
 maison. Parti au 1^{er} rég de zouaves le 1^{er} juillet 1917. Mis en
 sursis d'appel illimité du 18 novembre 1917 comme entrepreneur
 à la M^{re} Chaumartin 99, rue des Haies, Paris, Ord du G^é d^é Paris du
24-11-1917
 Blessures. Citations. Décorations. Néant
 Camp. d'Allemagne du 5 février 1918 au 11 mai 1918

(1) I Libéré définitivement de toutes obligations militaires
 (2) I le 28 novembre 1918 (Circulaire M. ministérielle N°.....
 (3) I du 24-11-1917 du 15 novembre 1918, Rayé des
 Contrôles le dit jour.

ction du 26 novembre 1872.
 a comme non exercés tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau
 auxiliaire.

Chaumartin

Nom : _____
 Prénoms : Jean Camille Surnom : _____

ÉTAT CIVIL.

Né le 23 juillet 1869 à S^t Georges, canton
 d' Heyrieu, département de l'Isère, résidant
 à S^t Georges, canton d' Heyrieu, département
 de l'Isère, profession de servant mécanicien
 fils de feu Jean Claude et de Châtais Marie Hadeline, domiciliés
 à S^t Georges, canton d' Heyrieu, département de l'Isère

N° 18 de tirage dans le canton d' Heyrieu

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.
 (Indiquer la nature des dispenses, sursis, etc.)

Bon (avis de la liste)

Compris dans la 1^{re} partie de la liste du recrutement cantonal. (_____ * portion).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.
 (Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)

Parti de Vienne le 15 novembre 1890 comme appelé arrive au
corps le dit jour N. M^o 2322 soldat armurier le 21 avril
1892 envoyé en congé le 24 7^{me} 1893 en attendant son passage
dans le régiment
Certificat de bonne conduite = accordé

Dans l'armée active.

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3).

w 96 d'infanterie au répertoire du corps.

Régiment d'Inf

104^{me} Régiment d'Inf

1^{er} Régiment de Hussards

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES
 PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	D domicile ou R résidence.
21 Mai 1891	R. Létion 3	Paris	R
11 Avril 1890	19 rue Pasteur 11	Paris	R
24 Mai 1892	17 rue de Valenciennes	Paris	R
29 Janvier 99	rue Polignac n° 3	Paris	R
30-9-1903	Cave St. Germain	Paris	R
11 Août 1904	11 rue de Valenciennes	Russie	R
11 Janvier 1905	11 rue de Valenciennes	Paris	R

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.

Régiment d'infanterie à Vienne

Numéro au contrôle spécial du recrutement.

453

A accompli une 1^{re} période d'exercices dans 150^e Reg^t d'Infanterie
 du 30 Septembre au 27 Octobre 1895

- 1869-730 -

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

A accompli une période d'exercices dans l' 400^e Régiment
 d' Manœuvre du 20 juillet au 11 août 1906
 Passé dans la réserve de l'armée territoriale le 1^{er} Octobre 1907
 Libéré du service militaire le 30-11-1907

ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS

la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de la LIBÉRATION du service militaire.
		<u>11 novembre 1893</u>	<u>11 novembre 1900</u>	<u>11 novembre 1906</u>
		<u>1903</u>	<u>1909</u>	<u>1^{er} OCTOBRE 1915</u>
			<u>1^{er} OCTOBRE</u>	<u>1916</u>

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 26 novembre 1872.
 (2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : exercé ou non exercé. On comprendra comme non exercés tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.
 (3) Pour les hommes compris dans la 4^e partie de la liste, l'indication à porter est : Service auxiliaire.

1 Guerre. — Registre matricule.